

SÉANCE ordinaire

Le 14 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 14 septembre 2020, à 16 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue commerciale Ouest, à Chandler, à huis clos comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE Madame Annick Cotton, adjointe administrative et aux communications.

SONT ABSENTS Messieurs les conseillers Richard Duguay et Donald Vachon.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

200914.238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant le point suivant :

- Signataire – Transfert du bâtiment – ADJ Newport;
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Signataire d'un contrat de travail pour un employé contractuel – Session de spinning septembre 2020 – Monsieur Stéphane Clavet;
 - 4.3 Signataire d'un contrat de travail pour un employé contractuel – Session de mise en forme septembre 2020 – Madame Marie-Alex Arsenault ;
 - 4.4 Signataire d'un contrat de travail pour un employé contractuel – Session de yoga septembre 2020 – Madame Frédérique Bélanger;
 - 4.5 Adoption – Programmation finale TECQ 2014-2018;
 - 4.6 Recommandation de paiement décompte numéro 5 – Les excavations Léon Chouinard et Fils ltée – Réfection des conduites de la rue Christophe-Côté ;
 - 4.7 Autorisation - Création d'une servitude d'utilité publique en faveur de HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC;
 - 4.8 Recommandation de paiement – Commission scolaire René-Lévesque - Utilisation des infrastructures ;
 - 4.9 Recommandation de paiement projet de quartier Newport – Entretien paysager et déneigement Godin – Nettoyage de la plage de l'anse à Blondel;
 - 4.10 Recommandation de paiement – Tetra Tech QI inc –

- Assainissement des eaux ;
- 4.11 Recommandation de paiement – Direction de la comptabilité et des contrôles financiers – Dossier 6301-17-1101/ Entente 201052 contrat à la suite de la qualification en structures pour des travaux de terrassement, de ponts, d'ouvrages d'art, d'aqueduc, d'égoûts et de divers travaux dans la ville de Chandler ;
 - 4.12 Recommandation – Bouchard Dolbec Avocats, s.e.n.c.r.l., - N/D 6274-001 ;
 - 4.13 Demande de dérogation mineure – Monsieur Peter Jerry Furlong – Chemin du Lac Sept-Îles – Lots 6 191 054 ;
 - 4.14 Demandes de dérogations mineures – Monsieur Sébastien Pagé et Madame Amélie Smith – Rue de la Baie Bleue – Lot 6 007 964 ;
 - 4.15 Recommandation de paiement – Astell Caza De Sua Inc. - Honoraires dossier numéro CMQ-67216 ;
 - 4.16 Approbation – Contribution financière au projet d'embellissement de la cour de l'école St-Paul de Pabos;
 - 4.17 Recommandation de paiement – Englobe Corp. – Dossier de construction d'un garage municipal;
 - 4.18 Diminution de la limite de vitesse permise – Rue Rodolphe-Lemieux quartier Chandler ;
 - 4.19 Vente d'un terrain – une portion du lot portant le matricule numéro 9256-55-8257 (lot numéro 4 294 351) ;
 - 4.20 Autorisation – Les Entreprises Delorme - Réparation d'une conduite sanitaire, quartier Newport ;
 - 4.21 Demande de congé sans solde – Technicien en administration – Service des finances ;
 - 4.22 Demande d'ajout de lumières de rue ;
 - 4.23 Mandat au procureur - Mise en demeure pour pratique d'activités commerciales quartier résidentiel ;
 - 4.24 Approbation – Réparation du réservoir d'eau potable Newport ;
 - 4.25 Vente par «9288-9807 QUÉBEC INC.» en faveur de «DÉPANNEUR MULTISERVICES BC INC.» - Un immeuble situé au 16, avenue du parc industriel (Lots 5 265 505, 5 265 504 et 5 265 503, cadastre du Québec)
5. PROPOS DU MAIRE
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.239 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 et de la séance extraordinaire du 3 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.240 SIGNATAIRE – TRANSFERT DU BÂTIMENT – ADJ NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux directeur général et greffier à signer tout document requis, pertinent et nécessaire pour officialiser le transfert du bâtiment situé au 7, route des Hardy, quartier Newport , à l'organisme ADJ de Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.241 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2020 représentant une somme de 616 054.52 \$ pour le journal des achats et une somme de 98 924.33 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.242 SIGNATAIRES - CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – SESSION DE SPINNING SEPTEMBRE 2020 – MONSIEUR STÉPHANE CLAVET

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, le contrat de travail pour un employé contractuel, monsieur Stéphane Clavet, qui offrira des sessions de spinning, à l'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.243 SIGNATAIRES - CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – SESSION DE MISE EN FORME SEPTEMBRE 2020 – MADAME MARIE-ALEX ARSENAULT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, le contrat de travail pour une employée contractuelle, madame Marie-Alex Arsenaault, qui offrira des sessions de mise en forme, à l'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.244 SIGNATAIRES - CONTRATS DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – SESSION DE YOGA SEPTEMBRE 2020 – MADAME FRÉDÉRIQUE BÉLANGER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, les contrats de travail pour une employée contractuelle, Madame Frédérique Bélanger, qui offrira des sessions de yoga, les mardis, mercredis et jeudis, à l'automne 2020.

200914.245 ADOPTION – PROGRAMMATION FINALE TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

La Ville de Chandler a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

- 2) La Ville de Chandler doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que :

- la Ville de Chandler s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville de Chandler s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville de Chandler approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville de Chandler s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville de Chandler s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la Ville de Chandler atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe comporte

des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200914.246 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO 5 –
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE –
RÉFECTION DES CONDUITES DE LA RUE CHRISTOPHE-CÔTÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement du décompte numéro 5, au montant total de 110 729.52 \$, toutes taxes comprises, tel que recommandé par monsieur Marc Chrétien, ingénieur, payable à la compagnie « Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée », dans le cadre des travaux de réfection des conduites de la rue Christophe-Côté, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200914.247 AUTORISATION - CRÉATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ
PUBLIQUE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET TELUS
COMMUNICATIONS INC**

ATTENDU **que** la Ville autorise la création d'une servitude d'utilité publique en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC., sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le(s) lot(s) 5 072 766 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, le tout étant plus précisément décrit à la description technique produite par Jean-Louis LEBLANC, arpenteur-géomètre, sous sa minute 4343 (ci-après nommé la « description technique »).

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. contre une partie du/des lot(s) 5 072 766 Cadastre du Québec appartenant à la Ville.

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude des Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. ainsi que tout autre

document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.248 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE - UTILISATION DES INFRASTRUCTURES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures de la Commission scolaire René-Lévesque conformément aux protocoles d'ententes à intervenir avec la Ville de Chandler.

Description du protocole	Montant total (TTC)
Utilisation de la bibliothèque à l'école Sacré-Cœur de Newport	1 420.11 \$
Utilisation de la bibliothèque St-Joseph / St-Patrick de Chandler	5 358.68 \$
Utilisation de la piscine à la polyvalente Mgr Sévigny	57 881.14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.249 RECOMMANDATION DE PAIEMENT PROJET DE QUARTIER NEWPORT – ENTRETIEN PAYSAGER ET DÉNEIGEMENT GODIN – NETTOYAGE DE LA PLAGE DE L'ANSE À BLONDEL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 777 de "Entretien Paysager et déneigement Godin" au montant total de 344.93 \$, toutes taxes comprises, pour le nettoyage de la plage de l'anse à Blondel.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du montant réserver pour les projets du quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.250 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRA TECH QI INC – ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous

Numéro de facture	Description	Coût	BUDGET
60660509	Capacité des étangs aérés	10 085.18 \$	Réserve
60660511	Réfection égout sanitaire Newport	761.70 \$	TECQ

60660466	Enregistreurs de débordement	1 425.69 \$	TECQ
----------	------------------------------	-------------	------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.251 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ ET DES CONTRÔLES FINANCIERS – DOSSIER 6301-17-1101/ ENTENTE 201052 CONTRAT À LA SUITE DE LA QUALIFICATION EN STRUCTURES POUR DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DE PONTS, D'OUVRAGES D'ART, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE DIVERS TRAVAUX DANS LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures présentées ci-dessous payables à la « Direction de la comptabilité et des contrôles financiers – ministère des Transports » dans le cadre l'entente 201052.

Numéro de facture	Montant (TTC)
695489	347.02 \$
695492	16 096.12 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.252 RECOMMANDATION – BOUCHARD DOLBEC AVOCATS, S.E.N.C.R.L., - N/D 6274-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1122, au montant total de 551.58 \$, toutes taxes comprises, de la firme Bouchard Dolbec avocats, s.e.n.c.r.l., pour la préparation d'un dossier de cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.253 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR PETER JERRY FURLONG – CHEMIN DU LAC SEPT-ÎLES – LOTS 6 191 054

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard du lot 6 191 054, situé sur le Chemin du Lac Sept-Îles, quartier Pabos Mills, à Chandler, matricule : 8756-72-3613 ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, monsieur Peter Jerry Furlong, souhaite construire une résidence de villégiature sur ce terrain ;

CONSIDÉRANT que toutes les autres normes prescrites au règlement de lotissement sont respectées, soit

une superficie de plus de 4000 mètres carrés et une profondeur de plus de 75 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les grandes orientations prévues au plan d'urbanisme, entre autres celle qui prévoit que « l'aménagement et le développement du territoire doivent être réalisés de manière intégrée avec les composantes territoriales, sociales, culturelles et environnementales, tout en répondant aux impératifs de développement économique de la Ville » ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil accepte d'accorder la dérogation mineure comme recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, soit une réduction du frontage prescrit pour un lot sans service situé à l'intérieur d'un corridor riverain de 45 mètres à 22,5 mètres (résolution numéro 20-U-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.254 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – MONSIEUR SÉBASTIEN PAGÉ ET MADAME AMÉLIE SMITH – RUE DE LA BAIE BLEUE – LOT 6 007 964

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard du lot 6 007 964, situé sur la Rue de la Baie-Bleue, quartier Pabos, à Chandler, matricule 9760-50-0740 ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires, monsieur Pagé et madame Smith, souhaitent construire une maison unifamiliale sur ce terrain ;

CONSIDÉRANT qu'un plan projet d'implantation a été produit par monsieur Julien Lambert, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau le plus proche de ce lot est situé à plus de 90 mètres de ce dernier ;

CONSIDÉRANT que les tests de sol, produits par un technologue professionnel, démontrent que le terrain répond à toutes les normes pour recevoir une installation septique conforme ;

CONSIDÉRANT que l'avis juridique obtenu par la Ville de Chandler, le 14 août 2020, produit par la firme Morency société d'avocats, est favorable à l'octroi de ces dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les grandes orientations prévues au plan d'urbanisme, entre celles qui prévoient que « l'aménagement et le développement du territoire doivent être réalisés de manière intégrée avec les composantes territoriales, sociales, culturelles et environnementales, tout en répondant aux impératifs de développement économique de la Ville » ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil accepte d'accorder les dérogations mineures telles que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, soit une réduction de la profondeur prescrite de 75 mètres à 28,77 mètres et une réduction de la superficie prescrite de 2 000 mètres carrés à 1 051,4 mètres carrés, pour un lot partiellement desservi par l'aqueduc situé à l'intérieur d'un corridor riverain (résolution numéro 20-U-13).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.255 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ASTELL CAZA DE SUA INC. – HONORAIRES DOSSIER NUMÉRO CMQ-67216

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 00056 d'une somme totale de 45 557.13 \$, toutes taxes incluses, pour des honoraires couvrant la période du 1er juillet au 31 juillet 2020 dans le dossier numéro CMQ-67216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.256 APPROBATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET D'EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE ST-PAUL DE PABOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve la contribution financière de la Ville de Chandler au projet d'embellissement de la cour de l'école St-Paul de Pabos, pour une somme totale de 17 500 \$ et que ce montant soit prélevé du règlement numéro V-198-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.257 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENGLOBE CORP. – DOSSIER DE CONSTRUCTION D’UN GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 900331549 au montant total de 11 503.25 \$, toutes taxes comprises, à Englobe Corp., pour les travaux d’analyse de terrain en vue de la construction d’un garage municipal.

Monsieur le conseiller Denis Pelchat émet sa dissidence concernant le paiement de cette facture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

200914.258 DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE PERMISE – RUE RODOLPHE-LEMIEUX, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes reçues pour diminuer la limite de vitesse permise pour assurer la sécurité des enfants et des piétons de la rue Rodolphe-Lemieux, quartier Chandler

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de voir à la sécurité des enfants, des familles, des piétons et des cyclistes qui sillonnent les routes municipales ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise la diminution de la limite de vitesse permise de la rue Rodolphe-Lemieux, quartier Chandler, à 30 km/h.

Il est également résolu d’autoriser le directeur du service des travaux publics d’entreprendre les démarches nécessaires pour afficher la diminution de la limite de vitesse permise à 30 km/h dans la zone citée ci-haut.

Il est également résolu d’autoriser monsieur Michel Couture, directeur du service des travaux publics à suggérer des modifications possibles pour éviter les excès de vitesse des automobilistes qui empruntent la rue Rodolphe-Lemieux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

200914.259 VENTE D’UN TERRAIN – UNE PORTION DU LOT PORTANT LE MATRICULE NUMÉRO 9256-55-8257 (LOT NUMÉRO 4 294 351)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à MONSIEUR ANDRÉ BROOM, une portion du terrain situé au 262, rue Comeau, secteur

Chandler, province de Québec, G0C 1K0, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 294 351(matricule 9256-55-8257) au cadastre de Québec, circonscription foncière de Gaspé, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par MONSIEUR ANDRÉ BROOM;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.260 AUTORISATION – LES ENTREPRISES DELORME - RÉPARATION D'UNE CONDUITE SANITAIRE, QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil accepte l'offre de services proposée par Les Entreprises Delorme au coût total de 57 802.53 \$, toutes taxes comprises, pour la réparation d'une conduite sanitaire, quartier Newport.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis, pertinents et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente.

Il est également résolu d'ajouter ce montant à la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.261 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – TECHNICIEN EN ADMINISTRATION – SERVICE DES FINANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le congé sans solde d'une durée de douze (12) mois, débutant le 5 octobre 2020, demandé par monsieur Yan Ritchie, technicien en administration.

Il est également résolu que le directeur général doive entreprendre un processus de sélection pour pourvoir le poste vacant et ainsi s'assurer de l'efficacité du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.262 DEMANDE D'AJOUT DE LUMIÈRES DE RUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil mandate madame Marie-Christine Thériault, directrice du service d'Urbanisme à effectuer les démarches requises et nécessaires pour l'installation de lumières aux endroits énumérés ci-dessous:

QUARTIER	EMPLACEMENT	QTÉ
Newport	229, route 132	1
Pabos-Mills	Chemin de la Pointe	2
Pabos Mills	50, route Cormier	1
Pabos Mills	7, route Cormier	1
Chandler	Christophe-Côté / Mgr Ross (courbe)	1
Chandler	646, avenue Aristide-Brousseau	1
Pabos	31, rue Bellevue	1
St-François	182, route Leblanc	1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.263 MANDAT AU PROCUREUR - MISE EN DEMEURE POUR PRATIQUE D'ACTIVITÉS COMMERCIALES, QUARTIER RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a reçu des plaintes concernant les désagréments causés par la pratique de mécanique commerciale dans un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale ne permet pas les travaux de mécanique commerciale dans un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT que des démarches ont déjà été faites par le service de l'Urbanisme de la Ville de Chandler afin de mettre un terme auxdites activités commerciales citées ci-haut;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu qui suit :

Dans un premier temps, d'autoriser le personnel du service d'Urbanisme à réaliser les démarches requises et nécessaires pour mettre fin auxdites activités commerciales non autorisées dans un secteur résidentiel;

Dans un deuxième temps, si le propriétaire de l'immeuble ne respecte pas de la réglementation municipale, le conseil autorise le directeur général à mandater un procureur qui se chargera de transmettre une mise en demeure au propriétaire de l'immeuble

situé au 429, avenue Lefebvre, quartier Chandler, dans le but de faire respecter la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.264 APPROBATION – RÉPARATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE NEWPORT

CONSIDÉRANT que le réservoir d'eau potable de Newport présente des déficiences qui entraînent une perte d'eau potable importante et occasionnent des coûts à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'urgence de réparer le réservoir d'eau potable, quartier Newport, afin de rétablir la situation;

CONSIDÉRANT la recommandation d'un professionnel de poser une membrane à l'intérieur du réservoir sur toute la surface;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, à entreprendre les démarches requises et nécessaires pour que le réservoir d'eau potable de Newport soit réparé et ainsi éviter toute fuite d'eau potable et ce, selon un estimé de 70 000 \$.

Il est également résolu d'ajouter ce montant à la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.265 VENTE PAR «9288-9807 QUÉBEC INC.» EN FAVEUR DE «DÉPANNEUR MULTISERVICES BC INC.» / UN IMMEUBLE SITUÉ AU 16, AVENUE DU PARC INDUSTRIEL (LOTS 5 265 505, 5 265 504 ET 5 265 503, CADASTRE DU QUÉBEC)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu ce qui suit :

1. Que la Ville a été informée de la vente à intervenir entre «9288-9807 QUÉBEC INC.» et «DÉPANNEUR MULTISERVICES BC INC..» de l'immeuble situé 16, avenue du Parc Industriel, secteur de Pabos, Ville de Chandler, (Québec), G0C 2H0, connu comme étant formé du lot CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT CINQ (lot 5 265 505), du lot CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE (lot 5 265 504) et du lot CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT TROIS (lot 5 265 503) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.
2. Que la Ville accepte que «9288-9807 QUÉBEC INC.» vende la

propriété à «DÉPANNEUR MULTISERVICES BC INC.», et ce, sans exercer ses droits stipulés à l'article 5 de la "Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrains qui sont la propriété de la Ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels".

3. Que la Ville exige que le nouvel acquéreur respecte la "Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrains qui sont la propriété de la Ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200914.266 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 17 h 29.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier